

Image not found or type unknown



vente d'un bien immobilier dont un des conjoint est sous tutelle

Par **Uschanoff Edith**, le **30/07/2019** à **08:33**

Bonjour. Je voudrais savoir quelles sont les démarches pour vendre la résidence principale d'un couple dont l'un des conjoints est sous tutelle (le tuteur étant l'autre conjoint); l'autre conjoint peut-il acheter un domicile plus petit? quelles sont les démarches à suivre? merci de vos lumières.

Par **youris**, le **30/07/2019** à **11:33**

Bonjour,
Il faut l'accord du juge des tutelles.
Salutations